

COMMUNE DE VILLERS SUR COUDUN

Département de l'Oise

2022/053

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 juin 2022, s'est réuni à la salle multifonction en séance publique le 13 juin 2022, à 19h00, sous la présidence de Monsieur BARBET Antoine, maire.

Etaient présents : MM. BARBET, CREPIN, VERVAET, NUNES, RIVOALEN, MONARD.
MMES CASABIANCA, DÉSIRA, CHARLES, BELLOT, TOUATI, LE ROI.

Absents : Monsieur Olivier MARÉCHAL, Madame Agnès MOREIRA, Monsieur Alexis WYART.

Monsieur Joseph NUNES a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLERS SUR COUDUN

Un état d'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est effectué.

Le diagnostic territorial a été réalisé. Un bilan des forces et des faiblesses du territoire a été dressé ce qui a permis de dégager clairement les enjeux du futur Plan Local d'Urbanisme.

A ce stade de la procédure de l'élaboration du document de planification communale, le Conseil Municipal doit débattre des orientations de son projet communal en ayant une vision du territoire à l'horizon 2030.

Ces orientations vont constituer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document synthétique constitue un élément clé du dossier de PLU qui comprendra en outre, un rapport de présentation, un règlement écrit, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), des documents graphiques et des annexes dites techniques.

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) ?

- Le PADD est le projet d'aménagement stratégique de la municipalité pour le territoire, leur vision politique à l'horizon 2030
- Nécessite un débat en Conseil Municipal
- Pas directement opposable aux permis de construire.

A QUOI SERT-IL ?

- Il s'appuie sur le diagnostic et les enjeux pour définir (art. L151-5 du Code de l'Urbanisme) :
 - ✓ **Les grandes orientations politiques en matière** : d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des corridors écologiques.
 - ✓ **Les principes applicables à l'ensemble du territoire concernant** : L'habitat, la mobilité, le développement économique et loisirs, les réseaux d'énergie et de communication.
 - ✓ **Les objectifs chiffrés** de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, déduit à partir des objectifs démographiques et les objectifs en matière de logements à planifier

Le PADD constitue la « clef de voûte » du PLU et les documents réglementaires (règlements graphique et écrit) sont la traduction des grands principes retenus.

Le Conseil Municipal

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2020 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire communal ;

VU le diagnostic territorial prospectif réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU sur la période de novembre 2021 à Mars 2022 ;

2022 / 053

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 15/06/2022

SLO

ID : 060-216006809-20220613-2022053-DE

VU le bilan du diagnostic territorial réalisé en mars 2022 qui a permis d'identifier les enjeux du territoire communal ;

VU les ateliers préparatoires débat sur les orientations générales du PADD qui se sont tenus en mars et mai 2022 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal s'est réuni pour débattre sur les orientations générales du PADD mentionné à l'article [L. 151-5](#) dudit Code ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de valider les orientations générales du PADD telle que détaillées sur le document annexé.

Madame CASABIANCA demande d'avoir le plan communal avec les zonages actuels.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine BARBET



Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Membres présents : 12
Ayant pris part à la délibération : 12
Date de convocation : 09 juin 2022
Date d'affichage : 15 juin 2022